

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2539

AMENDEMENT

présenté par

M. Bataille, Mme Abadie-Amiel, M. Taupiac, M. Naegelen, M. Bruneau et M. Castellani

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--